

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2023-28

LE VENDREDI VINGT QUATRE MARS DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 24/03/2023

date d'affichage : 17/03/2023

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

PROCURATIONS : M. David LE GLANIC donne procuration à M. Thierry DUBOIS

ABSENT EXCUSE : M Thierry GARDIE

PRIX DU REPAS DE CANTINE RENTREE 2023

Le prix du repas de cantine est de 4.35 € actuellement.



Il est proposé de le modifier à partir du 1^{er} septembre 2023 à 4.80 €, compte tenu des frais et charges en évolution.

Un tableau récapitulatif du coût global de la restauration scolaire sera présenté lors du conseil d'école afin de pouvoir visualiser le reste à charge de la commune sur le prix de vente du repas de cantine, sachant qu'il est évalué à 15 000 € pour un repas à 4,80.€

Le conseil accepte à l'unanimité le nouveau tarif de 4.80 € qui sera appliqué pour les repas pris à partir du 1^{er} septembre 2023.

VOTE : POUR : 13

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



Première adjointe
Secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO



Envoyé le : 28/03/2023

Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le

Publié le

La présente délibération peut faire

L'objet d'un recours dans un délai

de deux mois devant le Tribunal Administratif

de Cergy-Pontoise à compter de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée e.legalite.com

99_DE-095-219506516-20230324-202328-DE